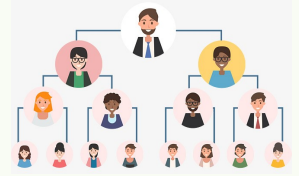


ORGANIGRAMME



C'EST QUOI ?

Représentation schématique de la collectivité indiquant l'organisation, les compétences, les relations hiérarchiques et les postes. Outil RH indispensable (interne et externe)

POURQUOI ?

Facilite la compréhension de l'organisation générale.

Aide les agents à se situer et à situer autrui.

Permet d'identifier les bons interlocuteurs.

CADRE RÉGLEMENTAIRE ?

Création ou modification d'un organigramme nécessitent obligatoirement l'avis préalable du Comité Technique.

L'organigramme est un document administratif communicable de plein droit à toute personne qui en fait la demande.

CONTENU ?

À minima :

- *Nom de la structure
- *Autorité territoriale
- *Date de mise à jour
- *Pôle, direction, service, unité
- *Responsable hiérarchique

POUR INFO :

Différentes formes sont possibles : en « râteau », « replié », en « arbre », « en disque », « à bulles », etc.

Un organigramme doit toujours être clair, synthétique et évolutif.

Créer l'organigramme

Solliciter les avis (élus, managers, agents)
Effectuer les réajustements

Saisine du Comité Technique pour avis

Application
Communication
Mise à jour régulière

POUR ALLER PLUS LOIN

[Fiche thématique](#)

Pour la saisine du CT : instances.consultatives@cdg85.fr

Pour toute création ou modification, les conseillers en organisation peuvent vous accompagner.

SERVICE CONSEIL EN ORGANISATION



Téléphone
02 55 36 00 50
06 20 02 38 41

Courriel
conseil.organisation@cdg85.fr

Site internet
www.maisondescommunes85.fr